



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Règlement numéro 357

Règlement modifiant le règlement 204
décrétant la tarification des services
municipaux

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme est régie par les dispositions du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QUE lorsqu'un service de la municipalité est requis pour prévenir, corriger ou répondre à des demandes touchant une propriété, le propriétaire est assujéti à un tarif selon la grille à l'Annexe A: *Tarification – Services rendus*

ATTENDU QUE le conseil municipal désire adopter un règlement pour modifier la tarification des services municipaux afin de ne pas tarifier les travaux de nature urgente (sécurité et préjudice) sur les conduites pluviales sur propriété privée ;

ATTENDU QU'un avis de motion a préalablement été donné par le conseiller René Royer à la réunion extraordinaire du 15 septembre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement suivant portant le numéro 357 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le règlement numéro 204 est modifié de la manière suivante :

En modifiant l'article 14. de l'annexe A Tarification-Services rendus concernant le raccordement des conduites de drainage au réseau d'égout de surface de la Municipalité afin de ne pas tarifier les travaux de nature urgente (sécurité et préjudice) sur les conduites pluviales sur propriété privée.

ARTICLE 3

Le règlement numéro **357** demeurera en vigueur tant et aussi longtemps que la cartographie et qu'un Plan d'intervention des conduites pluviales sur propriété privée soient préparés par la Municipalité.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-PACÔME, CE 22^e JOUR DE NOVEMBRE 2021.

Louise Chamberland
Mairesse



Manon Lévesque
Directrice générale adjointe

Date de l'avis de motion : le 15 septembre 2021
Date du dépôt du projet de règlement : le 4 octobre 2021
Date de l'adoption du règlement : le 22 novembre 2021
Date de publication : le 1^{er} décembre 2021